



## Formation (Définitif)

### Formation initiale - une énième réforme de la formation

Le ministre a imposé une réforme une nouvelle fois pilotée par les finances et non par les besoins de formation. En 10 ans il y aura donc eu 3 réformes de la formation ; 2 changements de nom des INSPE. Aucune n'a permis une amélioration. Avec l'actuelle, c'est même un retour en arrière qui est programmé.

Le SNEP-FSU défend une élévation du niveau de qualification construit sur des savoirs théoriques et pratiques liés aux APSA et à leur enseignement, ancrés sur la recherche et l'expertise professionnelle. La connaissance du milieu professionnel et de ses exigences doit être finalisée par l'objectif de réussite de tous les élèves. Mais la formation initiale ne peut suffire, il faut aussi investir massivement dans la formation continue.

Par ailleurs, la recherche en éducation est en France contrairement à d'autres pays, sous-estimée et sous-dotée. Quand elle existe, elle porte souvent sur des généralités à la mode et n'est pas finalisée par la question pourtant cruciale de la réussite de tous. Concernant la formation, la croyance tenace que « le terrain suffit » empêche le milieu universitaire de s'y investir. De fait, les carrières des chercheurs et chercheuses dans ce domaine ne sont pas valorisées, voire même dépréciées. Pourtant, la recherche devrait être un élément clé de la compréhension des phénomènes d'enseignements. La masterisation aurait dû être un moment fort permettant progressivement un véritable développement de ce type de recherche. Le SNEP demande que le ministère investisse véritablement dans ce secteur stratégique.

### Concours et pré recrutements

Le SNEP-FSU a, depuis longtemps, revendiqué un passage du concours en master 2. En effet, enseigner est un métier exigeant qui s'apprend. Cela prend du temps. Placer le concours en fin de M2 doit permettre d'avoir deux années de master en continuité et de balayer l'ensemble du champ disciplinaire sans pression. Mais la réforme de 2020, même si elle acte le passage du concours en fin de master 2, crée des inégalités de différentes natures entre les candidat.es en proposant à certain.es d'entre eux un contrat en alternance. Il s'agit en fait d'utiliser les étudiant.es comme moyens d'enseignement. Ce qui rend le master concrètement infaisable en cumulant sur un temps toujours plus restreint, responsabilité de classes avant même d'être reconnu qualifié pour le faire, préparation du concours, initiation à la recherche. In fine, une cascade de problèmes qui vont dégrader la formation.

En lieu et place des contrats précaires en alternance avec une mise en responsabilité complète devant une classe imposés aux étudiants, le SNEP-FSU revendique des pré-

recrutements, en nombre important dès la Licence - sous statut d'élève-fonctionnaire (type ENS), qui doivent sécuriser le parcours des étudiants et leur permettre de réussir le CAPEPS. Tous les étudiants pré-recrutés doivent pouvoir bénéficier de modules de préprofessionnalisation intégrant stages d'observation, pratique accompagnée mais aussi pédagogie, didactique.

Par ailleurs, chaque étudiant doit pouvoir bénéficier d'allocations tout au long de son cursus, lui permettant de se consacrer pleinement à ses études.

Les contrats précaires prévus dans cette réforme de la formation, ne sont ni les pré-recrutements, ni la formation intégrée et progressive que nous revendiquons.

La mise en place d'une nouvelle épreuve orale au CAPEPS, qui s'apparente à un entretien d'embauche où l'enseignant devra montrer sa capacité à être un « bon fonctionnaire » ne peut qu'interroger sur la vision du métier d'enseignant.e et sur la place de la formation tout au long de la carrière. Le SNEP-FSU revendique l'abandon de cette épreuve orale déconnectée de toute référence disciplinaire, qui de plus rompt avec le principe d'anonymat des concours, dans la mesure où il faudra dévoiler préalablement et pendant cette épreuve son histoire personnelle pour valoriser son « parcours ». Cette épreuve orale contribue à sa façon à un formatage des profils recherchés.

Le SNEP, avec la FSU a demandé l'abandon de cette réforme de la formation (concours, master MEEF) et une rediscussion pour une réforme ambitieuse. Le SNEP rappelle son mandat de 6 années de formation (3 années de licence, 2 de master, année de T1), des pré-recrutements dès la L1 ouvrant sur un statut d'élève professeur, un concours en fin de master et une véritable année de fonctionnaire stagiaire.

### **L'année de stage post-concours**

La réforme prévoit de placer les lauréats issus du master MEEF à temps plein lors de leur année de fonctionnaire stagiaire. Ce choix s'effectue dans la même logique que précédemment sur la récupération de moyens.

Le SNEP-FSU revendique, quelle que soit l'origine du lauréat, une année de fonctionnaire stagiaire avec une affectation à tiers temps sur le service du tuteur : 4 heures de cours et 3 heures d'AS sur l'année, permettant ainsi de nombreuses modalités d'intervention (co-intervention, pratique accompagnée). Une formation initiale, adaptée au parcours antérieur des lauréats (qui viendraient d'un autre master par exemple), doit être proposée dans le temps restant.

Cette année de stage doit être suivie d'une année de titulaire à mi temps pour permettre une entrée dans le métier progressive et sereine. L'année de T1 doit favoriser une poursuite à mi temps de la formation, et un accompagnement sur le terrain.

Afin d'aider les fonctionnaires stagiaires et de revaloriser le métier, le SNEP-FSU revendique une revalorisation indiciaire significative de l'échelon 1 en lieu et place de la revalorisation indemnitaire. Ils doivent pouvoir bénéficier d'aides aux logements et aux déplacements, l'IFF doit être revue et l'application du décret de 2006 immédiate.

## **Évaluation - Titularisation**

Le suivi des stagiaires est assuré dans une logique de formation et non d'évaluation. Les stagiaires doivent être alertés en cas de difficultés et bénéficier d'aide adaptée dans l'objectif d'être titularisés. Le SNEP-FSU revendique des avis de titularisation des différents évaluateurs qui ne soient pas binaires, un entretien de jury cadré avec un compte-rendu transmis aux intéressés et une CAPA d'examen des refus de titularisation chez les profs EPS, sur le même modèle que chez les agrégés.

## **Tuteurs**

Aucune formation sérieuse n'est actuellement prévue pour les collègues qui doivent conseiller, suivre et accompagner "dans la mise en œuvre des apprentissages et l'évaluation des élèves et pour toutes les questions relevant de la gestion et la conduite de la classe", le SNEP-FSU revendique une décharge de service, de la formation et une rémunération à hauteur des enjeux de la formation des enseignants.

A minima, la rémunération des tuteurs des contractuels alternants doit être équivalente à celle des tuteurs des fonctionnaires stagiaires de 2020, soit 1 250 euros en lieu et place des 600 euros prévus.

## **STAPS**

La filière STAPS est une des filières les plus demandées à l'université et nombre de bacheliers ne peuvent pas y entrer, puisque les capacités d'accueil sont limitées faute de moyens dédiés. La réforme de l'université a accentué une logique déjà à l'œuvre : le manque des moyens financiers et humains pour les universités impacte les maquettes, les contenus et les conditions de travail des personnels et étudiants.es. Nous revendiquons un plan d'urgence en STAPS.

De même, nombre d'étudiants sont bloqués dans leur parcours faute de place en master. Chaque étudiant devrait pouvoir choisir la filière de son choix ainsi que son master, des moyens doivent être attribués pour aller en ce sens.

La coopération ou le tuilage STAPS/INSPE est très variable d'une université à l'autre. Allant d'une coupure entre le L et M à une mutualisation, coopération respectueuse de chacun mais toujours avec des tensions importantes induites par le manque de moyens. Il faudrait au contraire renforcer les liens INSPE/STAPS.

La logique des blocs de compétences pour construire les maquettes touche de plus en plus de STAPS. Il faut ouvrir un chantier visant à mieux connaître la réalité et ses impacts sur la formation des étudiants et les conditions de travail des collègues. Il est nécessaire d'interroger la nature des enseignements, notamment l'usage du numérique qui se fait au détriment du présentiel et celle des évaluations (QCM...).

La pandémie a impliqué un retard conséquent depuis deux ans dans le niveau d'acquisition. Des moyens doivent être débloqués pour permettre des remises à niveau et remédiations.

La question du sexe pour la profession d'enseignant d'EPS est posée fortement et urgemment. Il y a actuellement un tiers de filles en STAPS. Au CAPEPS, la diminution se poursuit avec seulement 36,3 % de femmes reçues en 2020, alors qu'actuellement, il y a 44% de femmes dans la profession. Cette situation aura des conséquences inévitables sur la répartition femme/homme dans les métiers du sport et de l'EPS. Il est nécessaire, pour résoudre simultanément les deux questions, de mieux informer en amont (au lycée) sur

l'accès aux STAPS (niveau scolaire et sportif requis, le rôle des options et sections sportives, lutte contre les stéréotypes sexués) et sur les débouchés des diverses filières. Le SNEP-FSU se doit de continuer de mettre les moyens (il a déjà financé une recherche) pour étudier ce phénomène avec les partenaires universitaires, sur les choix d'orientation en STAPS des bacheliers et bachelières et leur affectation finale, afin de proposer des solutions pour remédier à la désaffectation des filles pour notre métier. Pour contrer la censure sociale, les divers découragements subits, les représentations genrées, le SNEP propose de réfléchir à l'utilisation de leviers comme le principe des quotas à l'entrée en STAPS pour aboutir à terme, à un équilibre homme/femme dans la profession et plus largement dans les métiers du sport, mais aussi au nombre de places offertes aux femmes et aux hommes aux concours de recrutement.

## **Les formateurs**

Des équipes pluri-catégorielles de formateurs/trices (maîtres de conférence, formateurs à temps plein, à temps partagés, tuteurs) accompagnent étudiants et stagiaires. Ces équipes doivent disposer de temps de concertation et de formation en lien avec la recherche. Si la liaison avec le terrain est fondamentale, nous contestons l'imposition d'un tiers de formateurs de terrain qui produit une augmentation forte des vacances au détriment de postes à temps complet dans les INSPE. Les formateurs et formatrices doivent être recrutés par des commissions dédiées liées à l'INSPE.

La création de la fonction de formateur académique et du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Formateur Académique (CAFFA) répond au besoin de reconnaissance de ces missions, mais en l'état, leurs conditions d'exercice sont insatisfaisantes (décharge et rémunération insuffisante). Le CAFFA doit être accessible à tout enseignant.e qui le souhaite, cela suppose une formation pour le préparer, une véritable transparence des appels à candidature et un cadrage des épreuves.

## **Formation continue**

La formation continue est un enjeu essentiel pour les agents mais également pour le service public. C'est un domaine qui pâtit fortement des coupes budgétaires du gouvernement en place. C'est un recul important des possibilités de formation des agents qui est à l'œuvre en ce moment. Elle subit aussi une prise en main de l'institution qui l'éloigne des besoins réels de la profession.

Le ministère tente de faire de l'affichage avec la publication d'un schéma directeur de la formation continue. Schéma qui certes peut comporter des avancées intéressantes, mais qui ne dit rien de l'effectivité des moyens alloués par le ministère et les rectorats. D'ailleurs, la totalité des rectorats sous-consomme les moyens, déjà insuffisants, alloués à la formation continue, dès que les propositions de formation restent institutionnelles. Lorsque la formation est ancrée sur les demandes des équipes EPS, c'est l'inverse !

Il nous faut continuer, de batailler pour que la formation continue reste disciplinaire, en présentiel et basée principalement sur les besoins exprimés par la profession et réponde également à la nécessité d'une formation diplômante tout au long de la vie.

Le SNEP-FSU est conscient de l'enjeu et s'engage pour redonner à la profession des outils de réflexion autour des contenus, des APSA, des programmes, en organisant des stages, des colloques, notamment par le biais des journées de l'EPS et des soirées de l'EPS.